

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2630

présenté par
M. Barrot, M. Mignola et Mme de Vaucouleurs
à l'amendement n° 1812 de M. Saulignac

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.